

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 13-456-1934 promulguant dans la colonie la loi du 8 juillet 1934 sur la répression des fraudes dans la vente de la soie et des tissus de soie.

n° 13-456-1934

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
22 novembre 1934

Numéro JO
n° 456 du 30/11/1934

Date du numéro
30 novembre 1934

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 1er octobre 1914 réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

Vu la loi du 8 juillet 1934 sur la répression des fraudes dans la vente de la soie et des tissus de soie, insérée au Journal officiel de la République française du 11 juillet 1934: Vu la circulaire ministérielle n° 2,100 du 29 septembre 1934.

TEXTE INTÉGRAL

Art, 1er. — Est promulguée à la Côte française des Somalis la loi du 8 juillet 1935 susvisée, sur la répression des fraudes dans la vente de la soie et des tissus de soie. Art, 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

M. DE COPPET.